

DÉBAT PUBLIC

PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST (PSMO)

Audition des acteurs économiques

Le PSMO : une opportunité pour les chantiers du métro du Grand Paris



1.

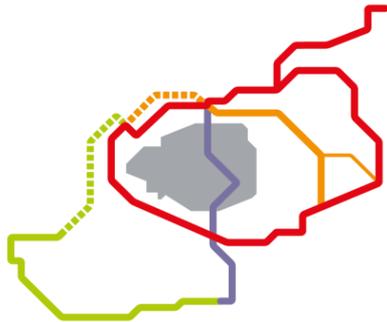
Le Grand Paris Express

Le Grand Paris, un projet d'envergure

« Le Grand Paris est un **projet urbain, social et économique d'intérêt national** qui unit les grands territoires stratégiques de la région d'Ile-de-France, (...) Ce projet **s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs.** » (Loi du 3 juin 2010)

- Un objectif de **70 000 nouveaux logements par an** en maîtrisant l'étalement urbain.
- Le développement de **territoires de projet** reliés entre eux, forts d'une lisibilité internationale et centrés sur la **recherche** et l'**innovation**.
- L'ouverture de la région capitale sur l'**international** par des accès directs et rapides aux **aéroports** et aux **gares** TGV.
- La création de l'établissement public Société du Grand Paris en charge de :
 - la construction des lignes, ouvrages et installations fixes de métro
 - la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexion
 - l'acquisition des matériels roulants conçus pour parcourir ces infrastructures

Le Grand Paris Express, réseau de transport du Grand Paris



Faciliter les déplacements

Alléger le trafic sur les lignes existantes

Favoriser l'égalité entre les territoires

Soutenir le développement économique et l'emploi

Le Grand Paris Express offre un accès renforcé :

- aux centres universitaires et de formation professionnelle
- aux centres hospitaliers
- aux pôles d'affaires et aux zones aéroportuaires

Le Grand Paris Express, issu de deux débats publics



Projet porté par l'État



Projet porté par le Conseil Régional



Accord Etat/Région : émergence d'un projet partagé début 2011

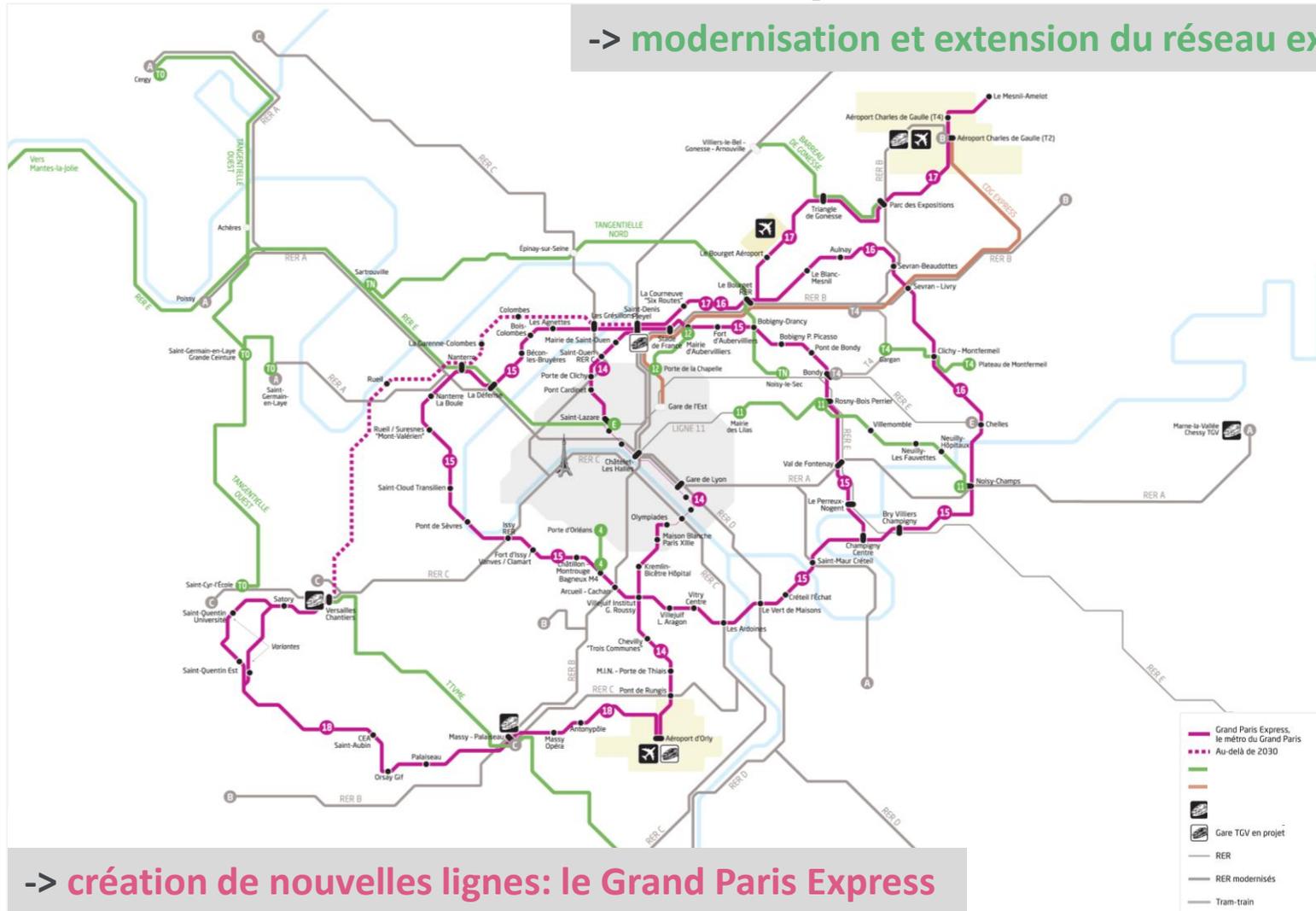


Décret d'août 2011



Le Nouveau Grand Paris des transports

-> modernisation et extension du réseau existant



-> création de nouvelles lignes: le Grand Paris Express



2. **La réalisation du projet**

Enjeux et stratégie

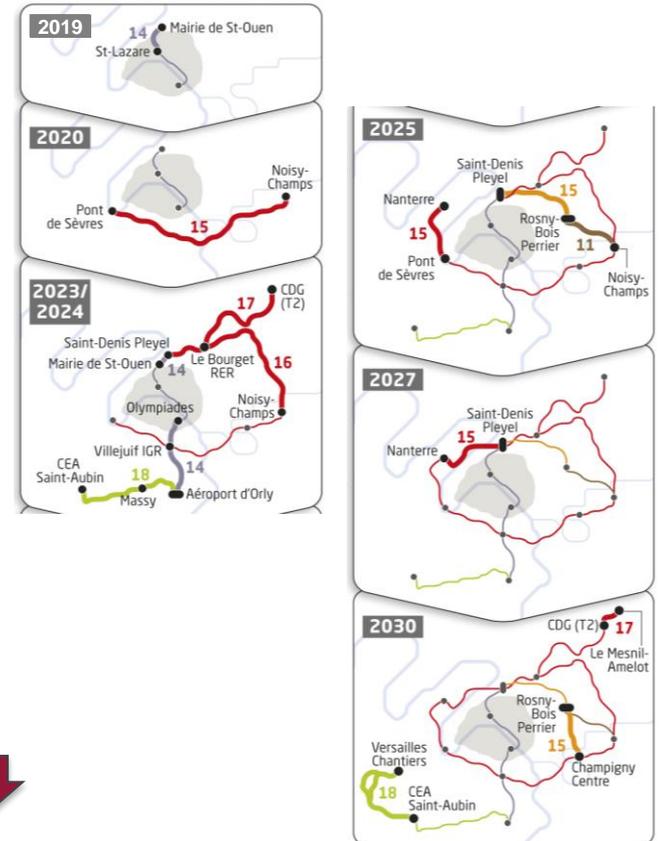
Les enjeux du projet

- Des horizons de mise en service entre 2019 et 2030
- De nombreux chantiers conduits en parallèle
- La production d'environ **40 millions de tonnes** de déblais au cours d'une dizaine d'années



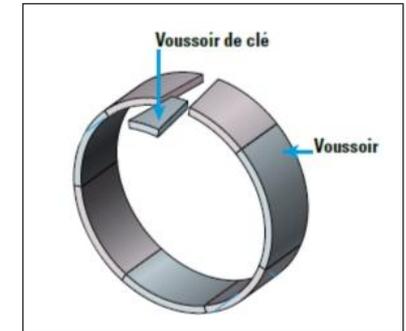
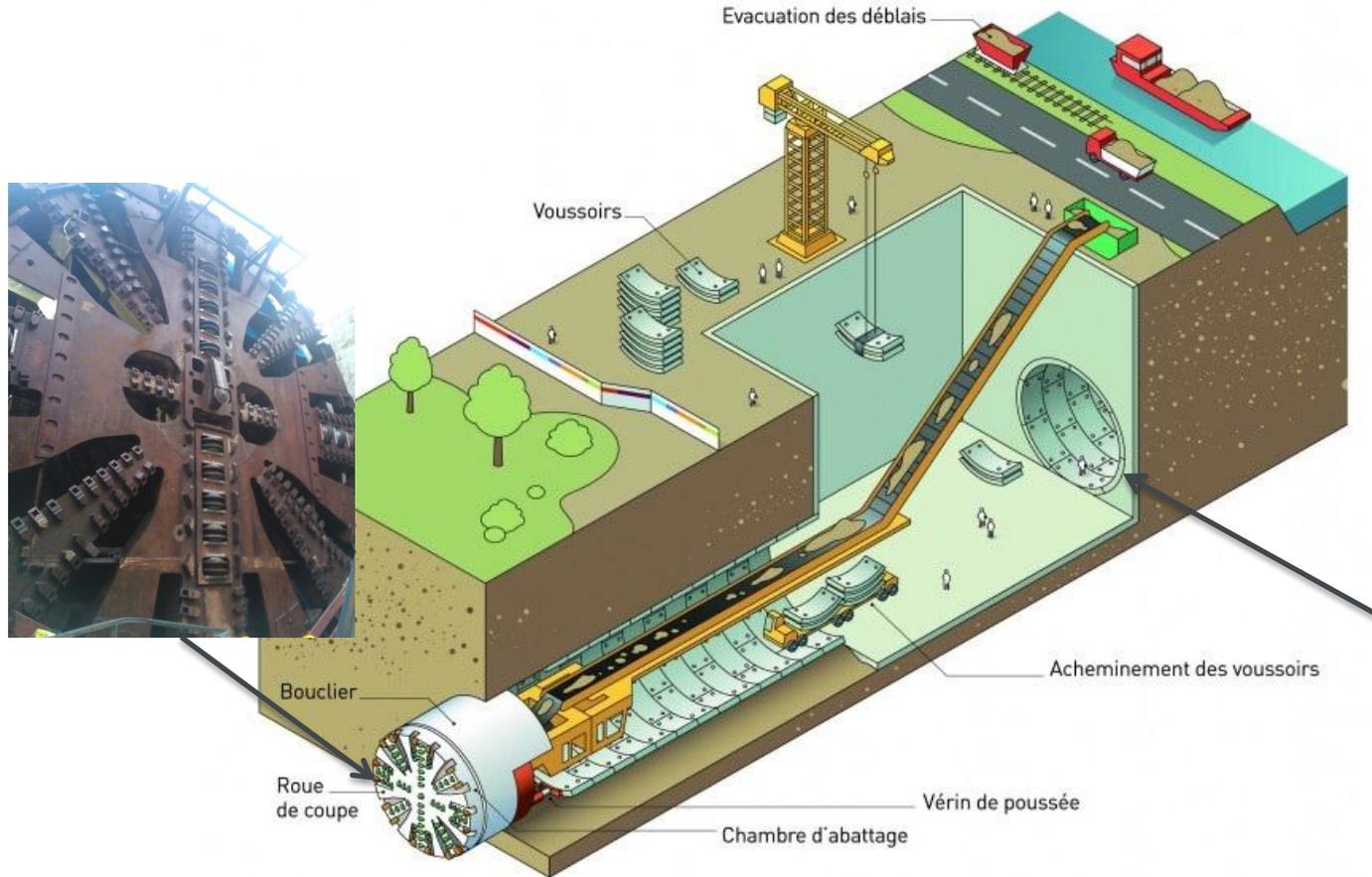
- ⇒ Une augmentation de 10 à 20 % de la production annuelle des déchets en Ile-de-France
- ⇒ Nécessité d'une gestion anticipée et optimisée des déblais

Horizons de mises en service



Un réseau essentiellement souterrain

Construction du tunnel

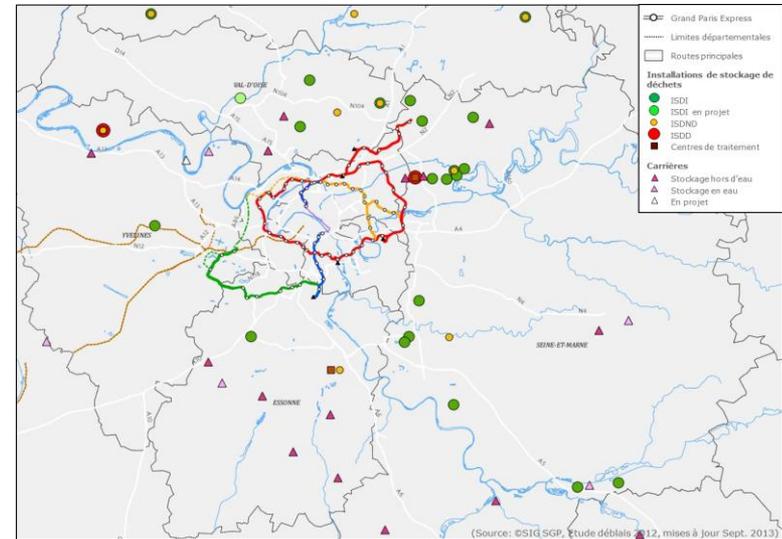


=> Besoin en approvisionnement + évacuation des déblais

L'anticipation au cœur de la stratégie

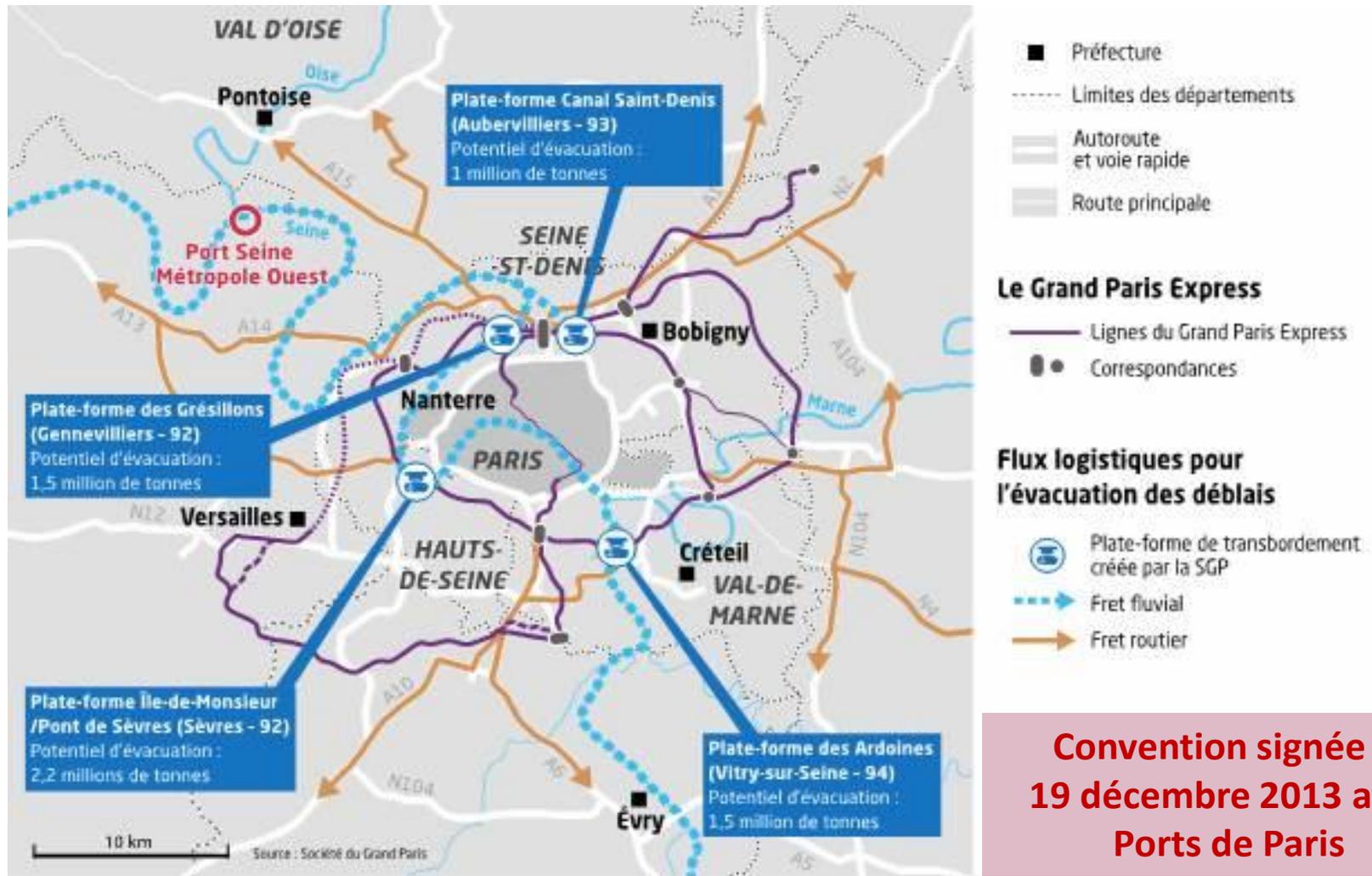
- L'identification des sites permettant d'accueillir les terres (projets d'aménagement, besoins du BTP) et des installations de stockage de déchets
- La réalisation d'études pour préciser la qualité des déblais
- La définition **d'orientations stratégiques** :
 - Privilégier les modes de transports alternatifs à la route (fluvial et ferroviaire);
 - Limiter le nombre de kilomètres parcourus dans le cas du transport routier et rejoindre au plus vite les grands axes de circulation et éviter l'utilisation des voiries locales;
 - Assurer une gestion rationnelle et économe de la gestion des terres en recherchant toutes les voies de valorisation et de traitement des déblais;
 - Développer la synergie entre les acteurs du territoires;

Identification des sites



La traduction dans un schéma directeur d'évacuation des déblais

La volonté de recourir au transport fluvial



**Convention signée le
19 décembre 2013 avec
Ports de Paris**

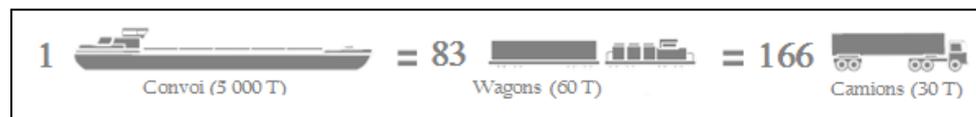
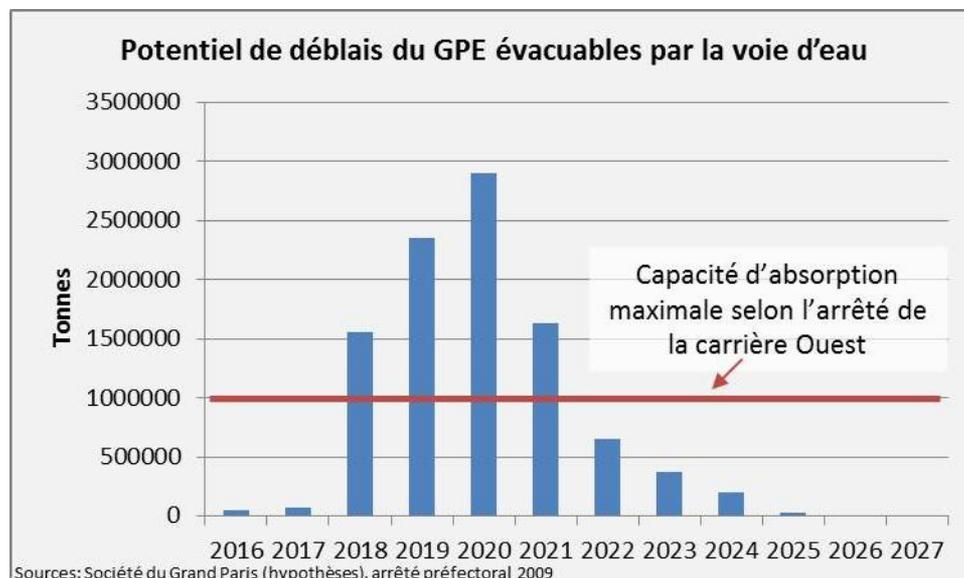
L'opportunité de Port Seine Métropole Ouest pour les chantiers du Grand Paris Express

- Environ **20%** de la totalité des déblais du GPE pouvant être évacués par voie d'eau

- **L'offre de PSMO**

- Un site d'approvisionnement en sables et granulats
- Un site de valorisation de déblais embranché à la voie d'eau accessible depuis les chantiers du GPE

- **Des calendriers compatibles**



Un cahier d'acteurs établi par la Société du Grand Paris

<http://psmo.debatpublic.fr/cahier-dacteur-societe-du-grand-paris>

Point de vue n°6
"Cahier d'acteur de la Société du Grand Paris"

Ajouté par Société du Grand Paris (La Plaine-Saint-Denis), le 05/11/2014

> DÉCOUVREZ ET COMMENTEZ

DÉBAT PUBLIC PORT SEINE METROPOLE OUEST

15 SEPTEMBRE AU 15 DECEMBRE 2014

CAHIER D'ACTEUR
N°2 – Oct. 2014



Société
du Grand
Paris

LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

La Société du Grand Paris, créée par la loi du 3 juin 2010, est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial. Elle a pour mission principale de concevoir et de réaliser le nouveau métro automatique du Grand Paris. Elle participe également financièrement à l'extension et à l'amélioration des réseaux existants (métro, RER...). Enfin, elle assiste le préfet de région pour la préparation et la mise en cohérence des contrats de développement territorial passés entre l'Etat et les collectivités.

COORDONNEES

Société du Grand Paris
Immeuble Le Cézanne
30 avenue des Fruitières
93 200 Saint-Denis
Site : www.societedugrandparis.fr

CAHIER D'ACTEUR

Le Grand Paris Express :
un nouveau métro automatique au service
des habitants et du développement
économique de la Région Ile-de-France

Le Grand Paris Express (GPE) est au cœur d'une stratégie de développement durable et global de la Métropole et de la région Capitale. Il répond aux besoins de concilier qualité de vie au quotidien, désenclavement des territoires, dynamisme économique, exigences environnementales et amélioration de la compétitivité internationale.

Ce projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes de métro automatique et l'extension de lignes existantes. Il poursuit quatre objectifs :

- Offrir des déplacements plus rapides et plus directs de banlieue à banlieue, en assurant la desserte du territoire en transports en commun et en privilégiant les correspondances avec les transports existants ;
- Alléger le trafic sur les lignes de transport en commun existantes et décharger le réseau routier par la promotion des transports collectifs ;
- Favoriser l'égalité entre les territoires : à horizon 2030, 90% des Franciliens habiteront à moins de 2 km d'une gare ou d'une station de transports en commun.
- Soutenir le développement économique et l'emploi, en favorisant le rapprochement du domicile au lieu de travail et en renforçant l'attractivité des territoires.

Pour la mise en œuvre de ce projet qui accompagnera la modernisation du réseau de transport existant, la Société du Grand Paris (SGP) en tant que maître d'ouvrage collabore avec les acteurs nationaux et locaux concernés, en particulier les services de l'Etat et les établissements publics, les collectivités territoriales ainsi que les entreprises.

endp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC Port Seine-Métropole Ouest
Hôtel d'entreprises Camille Jenatton - Allée Edouard Bransby - 78260 Achères - Tél +33 (0)1 39 65 08 20
cndp-psmo@debatpublic.fr - <http://psmo.debatpublic.fr>

Société
du Grand
Paris

www.societedugrandparis.fr